
Une feuille de route pour reconstruire, moderniser et projeter Mayotte

Sous la présidence de Ben Issa OUSSENI, les élus de l'Assemblée de Mayotte se sont réunis, ce mercredi 25 mars 2026, dans l'hémicycle Younoussa Bamana pour une séance stratégique, marquée par des décisions structurantes en matière de solidarité, de gouvernance et de développement du territoire.

Dès l'ouverture des travaux, le Président, Ben Issa OUSSENI, a tenu à exprimer la solidarité du Département-Région de Mayotte envers la population de la région d'Antsiranana, à Madagascar, durement touchée par le passage du cyclone Gezani, qui a notamment affecté la ville de Tamatave. En signe de fraternité régionale, les élus ont voté une aide d'urgence de vingt-cinq mille euros (25 000 €). Dans le même temps, la collectivité demeure pleinement mobilisée pour assurer le rapatriement des ressortissants mahorais présents sur le territoire malgache.

Au cœur de cette séance figurait également un dossier majeur pour l'avenir économique de l'île : celui du port de Longoni. Les élus ont adopté un Schéma Directeur Portuaire ambitieux, destiné à moderniser les infrastructures existantes et à accompagner la montée en puissance du trafic dans les années à venir. Cette feuille de route s'inscrit dans une vision de long terme visant à transformer le site en véritable Grand Port Maritime, capable de soutenir le développement économique du territoire.

Cette ambition s'accompagne d'une évolution institutionnelle significative avec la création d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial. Adoptée à l'unanimité, cette décision intervient à la suite d'un jugement du tribunal administratif mettant fin à la délégation de service public actuelle à compter du 1^{er} septembre 2026. Ce nouvel établissement permettra à la collectivité de reprendre en main la gestion des activités portuaires, tout en développant de nouvelles filières économiques, notamment dans le transport maritime intérieur et la réparation navale.

CONTACTS PRESSE

Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00
Zainaba MOHAMED • +262 693 02 43 04

Direction de la Communication

dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

112 Bd Halidi Sélémani - BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00

www.mayotte.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le jeudi 26 mars 2026

La séance a également été marquée par le vote du budget, qui met en œuvre les grandes priorités pour l'année 2026. Avec un budget d'investissement de plus de 260 millions d'euros, la collectivité entend répondre aux enjeux de reconstruction consécutifs à la catastrophe naturelle de décembre 2024, en veillant à doter le territoire d'équipements publics plus résilients, conformes aux exigences sismiques et cycloniques. Dans ce contexte, une attention particulière est portée à l'optimisation de l'ingénierie de projet, à la mobilisation accrue des cofinancements et à la valorisation du patrimoine foncier, dans une logique de performance et de responsabilité budgétaire. Cette stratégie accompagne également l'intégration progressive des compétences régionales transférées par l'État.

En matière d'aménagement du territoire, la collectivité poursuit ses efforts de valorisation foncière avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur un site départemental situé dans la zone industrielle « Vallée 3 » à Longoni. Par ailleurs, l'Assemblée a émis un avis favorable au projet d'ordonnance visant à adapter le code rural et de la pêche maritime à Mayotte, une évolution nécessaire pour harmoniser le droit local avec les dispositions nationales et renforcer la souveraineté alimentaire du territoire, tout en confortant le rôle des acteurs locaux du secteur agricole et halieutique.

Enfin, les élus ont réaffirmé leur engagement en faveur de la modernisation du service public en adoptant le Plan de développement des compétences 2026-2028. Ce plan vise à accompagner les agents dans les transformations en cours, à renforcer les expertises internes et à inscrire durablement de nouvelles modalités d'organisation du travail, notamment le télétravail. Dans le même esprit de transformation, le territoire franchit une étape importante en matière de mobilité avec le déploiement du réseau de transport interurbain « M'safara », prévu dès les mois de mai 2026, qui s'accompagnera d'une nouvelle tarification et du renouvellement des cartes de transport scolaire.

L'Assemblée de Mayotte affirme ainsi une trajectoire claire, tournée vers la résilience, la modernisation et le développement durable de Mayotte, dans une volonté constante de répondre aux attentes des Mahorais et de préparer l'avenir du territoire.

CONTACTS PRESSE

Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00
Zainaba MOHAMED • +262 693 02 43 04

Direction de la Communication

dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

112 Bd Halidi Sélémani - BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00

www.mayotte.fr